



ARRÊTÉ MUNICIPAL

**INTERDISANT LA CIRCULATION
DES VÉHICULES AUTOUR DE LA PLACE
JULES LEROUX AINSI QUE SES ABORDS ET
SÉCURISANT LE CORTÈGE VERS LA MÉDIATHÈQUE
LE JEUDI 14 JUILLET 2022
À L'OCCASION DE L'ORGANISATION
DE LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
DE LA FÊTE NATIONALE**

Affiché le : 12 JUILLET 2022

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pendant le déroulement de la cérémonie commémorative de la FÊTE NATIONALE organisée à Villers-Semeuse, le JEUDI 14 JUILLET 2022,

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{ER} : L'accès de tout véhicule sera **INTERDIT** autour de la **PLACE JULES LEROUX** de Villers-Semeuse **AINSI QUE SES ABORDS**, le JEUDI 14 JUILLET 2022, de 10 H 45 à 12 H 00.

ARTICLE 2 : La **CIRCULATION** de tout véhicule **SERA INTERDITE**, le JEUDI 14 JUILLET 2022, de 10 H 45 à 12 H 00 :

- autour de la **PLACE JULES LEROUX** et **SES ABORDS** ;
- **RUE GAMBETTA**, pour sa partie comprise entre la rue Emile Combes et la rue de l'Égalité ;
- **RUE ÉMILE COMBES**,
- **RUE ANATOLE FRANCE**.

LES DÉVIATIONS NÉCESSAIRES SERONT MISES EN PLACE.

Des agents des services de la Police Municipale ainsi que des Services Techniques municipaux de Villers-Semeuse procéderont aux installations nécessaires à l'application des dispositions du présent arrêté.

**CIRCULATION INTERDITE AUTOUR DE LA PLACE JULES LEROUX ET SES ABORDS
PENDANT LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DE LA FÊTE NATIONALE
le JEUDI 14 JUILLET 2022**

ARTICLE 3 : Un cortège prendra ensuite la direction de la médiathèque où sera organisé le vin d'honneur et sera encadré par les agents des services de la Police Municipale et des Services Techniques municipaux.

ARTICLE 4 : *Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique* et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux extrémités des sections concernées par les dispositions précitées.

Le Maire,



[Handwritten signature]

Jérémy DUPUY